

Demande d'inscription ou de retrait d'un bien ou demande d'ajout ou de retrait d'une pastille sur un bien inscrit à l'inventaire régional du patrimoine

Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration à une des adresses postales ou électroniques indiquées ci-dessous. Conservez une copie pour vous.

Province de Luxembourg Province de Namur Province du Brabant wallon Agence wallonne du Patrimoine

Direction opérationnelle Zone Centre Rue des Brigades d'Irlande, 1

5100 Jambes

Mail: zonecentre@awap.be

Province de Liège

Agence wallonne du Patrimoine

Direction opérationnelle Zone Est

Rue Maréchal Foch, 21 4400 Flémalle

Mail: zoneest@awap.be

Province du Hainaut

Agence wallonne du Patrimoine

Direction opérationnelle Zone Ouest Place du Béguinage, 16

7000 Mons

Mail: zoneouest@awap.be

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative au patrimoine : rendez-vous sur le site internet de l'AWaP ou contactez l'Administration.

https://awap.be



Objet	L'inventaire régional du patrimoine constitue un recensement du patrimoine bâti et non bâti de Wallo			
	qui présente une valeur patrimoniale à l'échelle locale. Il est accessible sur le site internet WalOnMap			
	Ce formulaire permet de :			
	- Demander l'inscription d'un bien à l'inventaire			
	- Demander le retrait d'un bien à l'inventaire			
	- Demander l'ajout d'une pastille sur un bien inscrit à l'inventaire			
	- Demander le retrait d'une pastille sur un bien inscrit à l'inventaire			
Public	Ce formulaire ne peut être complété que par le Collège communal de la commune où le bien est situé ou la			
	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF).			
Conditions	Toutes les conditions d'accès et la procédure sont décrites sur le site : https://awap.be			
Réglementation	Article D.32 du Code wallon du Patrimoine et les dispositions exécutoires qui s'y rapportent.			
	Les textes sont consultables sur le site : http://wallex.wallonie.be			

ATTENTION, par souci de lisibilité, et afin de <u>faciliter le traitement de votre demande</u>, il vous est demandé d'écrire en lettres majuscules et en couleur noire.

Cadre réservé à	N° du dossion	Data da réception :	
l'Administration	N° du dossier :	Date de réception :	



1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification
☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :
En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?
☐ CRMSF - Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (joindre la délibération en annexe)
☐ Collège communal (joindre la délibération en annexe)
1.2. Adresse du demandeur
Rue :
Code postal :Commune :
Pays :
1.3. Contact
Téléphone :
Courriel :
1.4. Propriétaire du bien
□ M. □ Mme Nom:
☐ Personne morale
☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :
Rue :
Code postal :Commune :
Pays :
Téléphone :
Courriel:
☐ Propriétaire inconnu



2. Objet de la demande

2.1. Nature de la demande		
Quelle procédure souhaitez-vous e	entamer par cette o	demande ?
☐ le retrait d'une pastille s	it à l'inventaire rég un bien inscrit à l'i ur un bien inscrit à	•
•		uméro de la fiche à l'inventaire régional du
2.2. Adresse du bien visé par la de	emande	
Nom éventuel :		
Rue :		n° boîte
Code postal :	Commune :	
2.3. Description du bien		
Quelle est la nature du bien pour le Château Maison Ferme Bâtiment industriel Décrivez brièvement le bien	equel cette deman Jardin Bois Parc	de est introduite ? □ Eglise □ Chapelle □ Abbaye □ Autre :
2.4. Motivation de la demande		
Motivez votre demande d'inscript l'inscription ou de la pastille (bien		intérêt local et historique, critères) ou de retrait de ne, bien modifié)



2.5. Parcelles cadastrales

Si vous possédez les informations cadastrales, veuillez compléter le tableau ci-de	essous.
Vous pouvez trouver les informations sur le Géoportail de la Wallonie : WalOnMa	p.

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joignez un plan reprenant l'ensemble des parcelles.

3. Annexes obligatoires à joindre à votre demande
Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. Veuillez nous envoyer le formulaire de demande et ses annexes dans un même pli.
 □ un reportage photographique avec identification, localisation et date de prise de vue ; □ un extrait du plan cadastral avec repérage de l'objet de la demande si la demande concerne plus de cinq parcelles cadastrales ;
 □ en fonction de la qualité du demandeur : □ la délibération de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles – CRMSF □ la délibération du Collège communal
Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile ou pertinent pour la demande (bibliographie, copie d'études, documents iconographiques).
4. Déclaration sur l'honneur
□ M. Nom : Prénom : □ Mme
 déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.
Date :



5. Protection de la vie privée

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel est nécessaire pour la mise en œuvre de dispositions décrétales (article D.32 et suivants du Code wallon du Patrimoine).

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code wallon du Patrimoine, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par l'AWaP qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu'aux personnes, autorités, instances, commissions et services prévus dans le Code wallon du Patrimoine, en particulièrement ses articles D.12 à D.15.

L'AWaP peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si l'AWaP estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale ou pour les besoins d'une procédure infractionnelle ou judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées et archivées par l'AWaP pour permettre de réaliser une historique des demandes de classement introduites pour un bien.

Vous pouvez rectifier gratuitement vos données ou en limiter le traitement auprès de l'Inspecteur général de l'AWaP.

Sur demande via un formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie, vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel au SPW, rendez-vous sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie.

6. Voies de recours et de plaintes

Au terme de la procédure, si vous contestez la décision, vous pouvez :

→ Introduire un recours interne à l'administration

Adressez-vous à l'Administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Durant ou après la procédure, si vous n'êtes pas satisfait de la qualité du service, vous pouvez :

→ Adresser une plainte au SPW

Les formulaires sont disponibles :

- soit sur le site internet http://awap.be/introduire-une-plainte/
- o soit sur le portail de la Wallonie <u>www.wallonie.be/introduire-une-plainte-spw</u>

→ Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'Administration, vous demeurez insatisfait, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les formulaires sont disponibles :

- o sur le site internet http://www.le-mediateur.be
- o par téléphone au numéro gratuit : **0800 19 199**
- o par courrier postal : Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur